

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 349

7 février 2014

### SOMMAIRE

A-R Zeran II S.à r.l. ....	16727	KPMG Pension Scheme, Sepcav .....	16717
AXA Mezzanine II S.A., SICAR .....	16745	KS&T Ventures S.à r.l. ....	16724
Azalée S.A.-SPF .....	16726	Lady Holding S.A. ....	16720
Beekman Capital II .....	16718	LBBW Immobilien Luxembourg S.A. ....	16736
Benelux-Investment Holding S.A. ....	16724	Lubami Private S.A. SPF .....	16730
Brinkwell Investments S.A. ....	16741	Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l. ....	16722
Business Casanova S.à r.l. ....	16731	Mandra Investment S.A. S.P.F. ....	16738
CHS Milling Luxembourg, S.à r.l. ....	16716	Marcol Europe S.A. ....	16749
Cloverleaf International Holdings S. à r.l. .....	16743	MGOP New World Gaming Holdings, S.à r.l. ....	16752
Codepa S.A. ....	16720	NEIF S.C.A. ....	16717
Codepa S.A., SPF .....	16720	Oktav RE .....	16752
Epsilon Investments S.A. ....	16739	Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l. .....	16749
EUREPA DEV S.à r.l. ....	16716	SHIP Investor & Cy S.C.A. ....	16723
Euro Real Estate Germany III S.à r.l. ....	16706	SHIP Luxco 1 S.à r.l. ....	16725
Financière du Val de Fer S.à r.l. ....	16716	SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A.. ....	16725
F.S.A. International S.A. ....	16740	Star Estate S.A. ....	16734
Gingembre S.à r.l. ....	16742	Sword Sol .....	16717
Habri S.A. ....	16734	Syrius S.à r.l. ....	16734
Hanter S.A. ....	16715	Taiba S.A. ....	16749
Holding AA-OC .....	16731	Taranis Securities S.A. ....	16748
Indian Investment SPF S.A. ....	16735	TMJ S.à r.l. ....	16729
Ingersoll-Rand Lux International Holding Company S.à r.l. ....	16726	Wernelin S.A. ....	16737
Investment Solutions .....	16731	WWK Investment S.A. ....	16725
Isis II S.à r.l. - SPF .....	16751		

**Euro Real Estate Germany III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 182.874.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Euro Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.824 and having a share capital of two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000,-), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25,-) each;

here represented by Ms. Nadine Billal, class B Manager, with professional address at Keferloh 1b, D-85630 Grasbrunn, Germany.

The appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Euro Real Estate Germany III S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The purpose of the Company is further the acquisition, development and management as well as the sale of real estate in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

- 5.1. The share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), represented by four thousand (4,000) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.
- Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.
- Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.
- A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

- 7.1. The Company is managed by several managers including at least one class A and one class B manager appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
- 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.**

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
- (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
- 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
- 8.3. Representation

(i) The Company is bound with respect to decisions involving amounts of up to ten thousand euro (10,000.- Euro) by the single signature of any one manager.

The Company is bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of at least one class A manager and one class B manager or by the single signature of any one class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions only by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in numbers) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

#### **VII. General provisions**

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

##### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2014.

##### *Subscription and Payment*

Euro Real Estate Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for four thousand (4,000) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-).

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

*Resolutions of the sole Shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(a) Mr. Gerd Schneider, Tax Adviser, born on 17 November 1965 in Kaiserslautern, Germany, residing at 25, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager; and

(b) Mrs. Nadine Billal, Real Estate Manager, born on 25 May 1978 in Coburg, Germany, residing at Keferloh 1b in D-85630 Grasbrunn, as class B manager.

2. The registered office of the Company is established at 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The document having been read to the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Deutsche Übersetzung des Vorstehenden Textes**

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünften Dezember.

Ist vor dem unterzeichnenden Notar Maître Léonie GRETHEN, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg

ERSCHIENEN:

die Euro Real Estate Holding S. à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 152.824 und mit einem Stammkapital in Höhe von zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 250.000,-), bestehend aus zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), in registrierter Form;

hier vertreten durch Frau Nadine Billal, Klasse B Geschäftsführerin, mit Geschäftsadresse in Keferloh 1b, D-85630 Grasbrunn, Deutschland.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben dargestellt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt aufzusetzen:

**I. Firma - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer**

**Art. 1. Name.** Der Name der Gesellschaft lautet „Euro Real Estate Germany III S.à r.l.“ (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

**Art. 2. Gesellschaftssitz.**

2.1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg Stadt, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft (der Rat) an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Rates errichtet werden. Sollte der Rat feststellen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

**Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1. Zweck der Gesellschaft ist die Akquisition von Beteiligungen an in- oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, ungesicherte Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder auf andere Weise erwerben und im Allgemeinen alle Wertpapiere und Finanzinstrumente, die

von öffentlichen oder privaten Rechtspersonlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht einer jeden Gesellschaft oder eines jeden Unternehmens beteiligen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Patentbestandes oder anderer geistiger Eigentumsrechte jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Zweck der Gesellschaft ist zudem der Erwerb, die Entwicklung und Verwaltung sowie der Verkauf von Immobilien sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland.

3.3. Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, ausgenommen im Wege eines öffentlichen Angebots. Sie kann, jedoch nur durch Privatplatzierungen, Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendendepapiere ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erträge aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Zweigniederlassungen, Tochtergesellschaften und andere Gesellschaft verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder nur einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften nachzukommen und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person. Um Unstimmigkeiten auszuschließen, ist die Gesellschaft nicht dazu befugt, ohne die erforderliche Genehmigung, reglementierte Tätigkeiten in Bezug auf den Finanzsektor auszuüben.

3.4. Die Gesellschaft, ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten und um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

3.5. Die Gesellschaft ist befugt, jede gewerbliche, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

#### **Art. 4. Dauer.**

4.1. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

### **II. Kapital - Gesellschaftsanteile**

#### **Art. 5. Kapital.**

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ein Hundert Tausend Euro (EUR 100.000,-), bestehend aus vier Tausend (4.000) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-); die Gesellschaftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.

5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann einmalig oder mehrfach durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden.

#### **Art. 6. Gesellschaftsanteile.**

6.1. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Gesellschaftsanteil zu.

6.2. Die Gesellschaftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Gesellschaftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Gesellschaftsanteilen (inter vivos) an Dritte der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen aufgrund eines Todesfalles an Dritte bedarf der Zustimmung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel der Rechte der Hinterbliebenen vertreten.

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

6.3. Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

6.4. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Gesellschaftsanteile zurückkaufen, vorausgesetzt, die Gesellschaft verfügt über ausreichende ausschüttbare Reserven oder falls der Rückkauf aufgrund einer Herabsetzung des Gesellschaftskapitals beruht.

### **III. Verwaltung - Stellvertretung**

#### **Art. 7. Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern.**

7.1. Die Gesellschaft wird von mehreren Geschäftsführern, bestehend aus mindestens einem Klasse A und einem Klasse B Geschäftsführer, verwaltet. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welcher auch ihre Amtszeit festlegt. Die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

7.2. Die Geschäftsführer können zu jedem Zeitpunkt (mit oder ohne Grund) von der Hauptversammlung abberufen werden.

## **Art. 8. Geschäftsführungsrat.**

### **8.1. Befugnisse des Geschäftsführungsrates**

(i) Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Rates, welchem die Befugnis zusteht, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind.

(ii) Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Handlungsbevollmächtigte des Rates übertragen werden.

### **8.2. Verfahren**

(i) Auf Wunsch eines jeden Geschäftsführers findet eine Versammlung des Rates, an einem in der Ankündigung genannten Ort, grundsätzlich aber in Luxemburg, statt.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung des Rates geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

(iii) Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder des Rates bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung vollständig bekannt ist. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch den Rat verabschiedet wurde.

(iv) Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer eine Vollmacht erteilen, um sich bei Versammlung des Rates vertreten zu lassen.

(v) Der Rat ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Rates sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse des Rates werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche vom Vorsitzenden der Versammlung oder, wenn kein Vorsitzender bestimmt wurde, von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

(vi) Jeder Geschäftsführer kann per Telefon- oder Videokonferenz oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Versammlung des Rates teilnehmen, welches es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme ist einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung gleichzusetzen.

(vii) Beschlüsse in Textform, welche von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind (die Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer), sind genauso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Versammlung des Rates gefasst wurde und tragen das Datum der zuletzt hinzugefügten Unterschrift.

### **8.3. Vertretung**

(i) Die Gesellschaft wird in Angelegenheiten bis zu einem Betrag in Höhe von zehn Tausend Euro (10.000,- Euro) durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

In allen Übrigen Angelegenheiten wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die gemeinschaftliche Unterschrift mindestens eines Klasse A Geschäftsführers sowie mindestens eines Klasse B Geschäftsführers oder durch die alleinige Unterschrift mindestens eines Klasse B Geschäftsführers gebunden.

(ii) Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterzeichnung der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

## **Art. 9. Alleiniger Geschäftsführer.**

9.1. Wird die Gesellschaft von einem alleinigen Geschäftsführer verwaltet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für den Rat oder für die Geschäftsführer gelten, auch auf den alleinigen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden.

9.2. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers verpflichtet.

9.3. Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

**Art. 10. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

## **IV. Gesellschafter**

### **Art. 11. Hauptversammlung und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter.**

#### **11.1. Vollmachten und Stimmrechte**

(i) Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Versammlung der Gesellschafter (die Hauptversammlung) oder durch Zirkularbeschlüsse (die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter) gefasst.

(ii) Werden Beschlüsse im Wege der Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt der Beschlüsse gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter übersandt.

(iii) Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme.

#### 11.2. Ankündigung, Beschlussfähigkeit, Mehrheit der Stimmen und Wahlverfahren

(i) Auf Initiative eines Geschäftsführers oder der Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, werden die Gesellschafter zur Hauptversammlung einberufen oder schriftlich zur Entscheidung gebeten.

(ii) Eine schriftliche Ankündigung einer jede Hauptversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung dazulegen ist.

(iii) Die Hauptversammlungen finden an dem in der Ankündigung genannten Ort, zur in der Ankündigung genannten Zeit statt.

(iv) Die Hauptversammlung kann ohne vorherige Ankündigung abgehalten werden, wenn alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt gegeben wurde und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

(v) Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei welcher es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, eine schriftliche Vollmacht erteilen, um von dieser bei der Hauptversammlung vertreten zu werden.

(vi) Die in den Hauptversammlungen oder in Form von Zirkularbeschlüssen der Gesellschafter zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Hauptversammlung oder den ersten Beschluss in Textform nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Hauptversammlung geladen oder erneut zur schriftlichen Entscheidung gebeten und die Beschlüsse oder die Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden sodann nur aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote des vertretenen Gesellschaftskapitals.

(vii) Die Satzung kann mit Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden.

(viii) Jede Änderung der Nationalität der Gesellschaft und jede Erhöhung der Verpflichtungen eines Gesellschafters gegenüber der Gesellschaft erfordert die einstimmige Zustimmung aller Gesellschafter.

#### **Art. 12. Alleingesellschafter.**

12.1. Sofern die Gesellschaft auf einen (1) Gesellschafter reduziert wird, übt dieser alle Befugnisse aus, welche auch der Hauptversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

12.2. Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Hauptversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse.

12.3. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

### **V. Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Aufsicht**

#### **Art. 13. Geschäftsjahr und Genehmigung des Jahresabschlusses.**

13.1. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Januar und endet am einunddreißigsten (31) Dezember eines jeden Jahres.

13.2. Der Rat erstellt jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft sowie eine Bestandsliste, welche die Aktiva und Passiva der Gesellschaft darstellt und einen Anhang welcher alle Verpflichtungen der Gesellschaft, die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer und der Gesellschafter gegenüber der Gesellschaft zusammenfasst.

13.3. Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

13.4. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten werden in der jährlichen Hauptversammlung oder im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter innerhalb von sechs (6) Monaten nach Beendigung des Geschäftsjahres genehmigt.

#### **Art. 14. Gewinnausschüttung.**

14.1. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Stammkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

14.2. Die Gesellschafter entscheiden auf welche Art und Weise über den Überschuss des jährlichen Nettogewinns zu verfügen ist. Sie können, in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Regelungen, mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

14.3. Abschlagsdividenden können jederzeit unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

(i) ein Zwischenabschluss wird vom Rat angefertigt;

(ii) dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven (inklusive Aktienagio) zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; es wird allgemein angenommen, dass der auszuschüttende Betrag, die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf;

(iii) die Entscheidung zur Ausschüttung der Abschlagsdividenden muss durch die Gesellschafter innerhalb von zwei (2) Monaten ab dem Tag des Zwischenabschlusses getroffen werden;

(iv) es wird eine Zusicherung abgegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft durch die Zwischenausschüttung nicht gefährdet werden; und

(v) übersteigen die gezahlten Abschlagsdividenden den ausschüttungsfähigen Gewinn am Ende des Geschäftsjahres, so müssen die Gesellschafter der Gesellschaft den ausgeschütteten Betrag zurückerstatten.

## VI. Auflösung - Liquidation

15.1. Die Gesellschaft kann jederzeit durch einen genehmigenden Beschluss der Mehrheit (in Zahlen) der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen (1) oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung. Vorbehaltlich anderweitiger Entscheidungen durch die Gesellschafter, haben die Liquidatoren die Befugnis, die Aktiva der Gesellschaft zu veräußern und die Verbindlichkeiten der Gesellschaft zu erfüllen.

15.2. Der Mehrwert nach der Veräußerung der Aktiva und Erfüllung der Verbindlichkeiten wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen aufgeteilt.

## VII. Allgemeine Bestimmungen

16.1 Mitteilungen und Benachrichtigungen können angefertigt oder es kann darauf verzichtet werden und Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer und Zirkularbeschlüsse der Gesellschafter werden schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder im Wege anderer elektronischer Kommunikationsmittel dokumentiert.

16.2 Vollmachten können in der oben beschriebenen Weise erteilt werden. Vollmachten im Zusammenhang mit einer Versammlung des Rates können von einem Geschäftsführer, in Übereinstimmung mit den vom Rat genehmigten Bedingungen, erteilt werden.

16.3 Unterschriften können handschriftlich oder aber in elektronischer Form geleistet werden, vorausgesetzt es werden alle gesetzlichen Erfordernisse für handschriftliche Unterschriften entsprechend erfüllt. Unterschriften auf Zirkularbeschlüssen der Geschäftsführer oder der Gesellschafter oder Beschlüsse die in einer Telefon- oder Videokonferenz gefasst werden, müssen auf dem Original abgegeben werden oder auf mehreren Ausfertigungen desselben Dokuments, welche zusammen ein und dasselbe Dokument bilden.

16.4 Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes und, vorbehaltlich einer jeden unabdingbaren Regelung des Gesetzes, jeder Vereinbarung die die Gesellschafter in der Zwischenzeit eingehen.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

### *Zeichnung und Zahlung*

Euro Real Estate Holding S. à r.l., wie vorstehend benannt und vertreten, zeichnet vier Tausend (4.000) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Gesellschaftsanteile in Höhe von ein Hundert Tausend Euro (EUR 100.000,-).

Die Aktien wurden vollständig in Bar eingezahlt, so dass der Betrag von ein Hundert Tausend Euro (EUR 100.000,-) jetzt der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichnenden Notar vor.

### *Kosten*

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausenddreihundert Euro (€ 1.300,-) betragen.

### *Beschlüsse des Alleingeschafters*

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat der Alleingeschafter, welcher die Gesamtheit der gezeichneten Gesellschaftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

(a) Herr Gerd Schneider, Steuerberater, geboren am 17. November 1965 in Kaiserslautern, Deutschland, geschäftsansässig in der 25 Montée de Clausen, L-1343 Luxemburg, als Klasse A Geschäftsführer; und

(b) Frau Nadine Billal, Real Estate Manager, geboren am 25. Mai 1978 in Coburg, Deutschland, geschäftsansässig in Keferloh 1b in D-85630 Grasbrunn, als Klasse B Geschäftsführer.

2. Sitz der Gesellschaft ist in 1, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.

### *Erklärung*

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Um dieses zu beurkunden wurde diese notarielle Urkunde am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber der Bevollmächtigten der erschienenen Partei, die dem Notar mit Nachname, Vorname, Personenstand und Wohnort bekannt ist, unterschrieb genannte Person zusammen mit dem Notar, die vorliegende Originalurkunde.

Gezeichnet: Billal, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56026. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Luxemburg, den 13. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013182403/504.

(130222066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

### **Hanter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.628.

### CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HANTER S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg Numéro B 104.628 ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue G.-D. Charlotte, constituée par acte de Maître Roger ARRENSDORFF, notaire alors de résidence à Wiltz en date du 26 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 31 janvier 1997, mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 7 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2078 du 22 août 2012,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GODEAU, demeurant à B-5600 Philippeville, 5, rue du Moulin

Qui fait également office de scrutateur.

Et qui désigne comme secrétaire Monsieur Max WAGNER, demeurant professionnellement à Wiltz,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.
4. Clôture de la liquidation.
5. Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.
6. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation qui est signé «NE VARIETUR» et annexé à l'acte.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Jean-Marie GODEAU, prénommé et au commissaire à la liquidation, la société Fiduciaire Comptable Lucien Funck Sàrl,

avec siège social à L-9519 Wiltz, 2, Route d'Ettelbruck, avec le numéro du Registre de Commerce B 95.962 pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de l'adresse de Monsieur Jean-Marie GGODEAU, demeurant à B-5600 Philippeville, 5, Rue du Moulin.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Godeau, Wagner, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 27 septembre 2013. Relation: WIL/2013/625. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182538/66.

(130222598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**CHS Milling Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182327/10.

(130222977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**EUREPA DEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.905.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013182428/14.

(130223083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Financière du Val de Fer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013182450/14.

(130223065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Épargne-Pension à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 80.358.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration de KPMG PENSION SCHEME, SEPCAV a été mis au courant, en date dit 31 décembre 2013, de la démission de Monsieur Claude Poncelet, né le 15 novembre 1971 en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur.

Le conseil d'administration accepte cette démission prenant effet au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 6 janvier 2013.

Pour KPMG Pension Scheme, SEPCAV

Carlo Jentgen

Administrateur

Référence de publication: 2014004535/16.

(140003978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**NEIF S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 155.388.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182761/10.

(130223077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Sword Sol, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.714.

—  
L'an deux mil treize, le dix décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société Sword Group SE, société européenne, établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.244,

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Frédéric Goosse, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5244 Sandweiler, 2b, Ennert dem Bierg,

Laquelle comparante a exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée "Sword Sol", établie et ayant son siège social à L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1513 du 23 juillet 2010, (ci-après la «Société»);

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.714,

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune,

Que la comparante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée «Sword Sol».

Ensuite la comparante représentant l'intégralité du capital de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de supprimer toute référence à la répartition du capital et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, et de modifier l'alinéa premier de l'article 2 afférent des statuts, comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Koerich.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 890,- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Goosse, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57896. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182909/49.

(130222519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**Beekman Capital II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 176.952.

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BEEKMAN CAPITAL LUXEMBOURG, établie et ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.905 («BEEKMAN CAPITAL Luxembourg»);

ici représentée par Me Canan CETIN demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 30 septembre 2013,

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire signataire, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La comparante, par le biais de son mandataire, déclare et demande au notaire d'acter:

Que la comparante est l'associée unique (l'Associée Unique) de la société BEEKMAN CAPITAL II S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.952, constituée par acte notarié par-devant le notaire instrumentant le 17 avril 2013 et de laquelle l'acte de constitution a été publié en date du 21 juin 2013 au Mémorial C numéro 1484 aux pages 71222 et suivants (le "Mémorial") (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 3.787.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois millions huit cent mille euros (EUR 3.800.000,-), en contrepartie

de l'émission de trois millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (3.787.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes comme énoncés dans les statuts de la Société.

#### *Souscription - Paiement*

Sont alors intervenues aux présentes:

1) la société BEEKMAN CAPITAL Luxembourg, préqualifiée, représentée par M<sup>e</sup> Canan CETIN demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu de la procuration ci-avant,

laquelle déclare souscrire un million neuf cent vingt-cinq mille cinq cents (1.925.500) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par la conversion de sa créance auprès de la Société pour un montant total d'un million neuf cent vingt-cinq mille cinq cents euros (EUR 1.925.500).

2) la société CMC Properties S.à.r.l., Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social au 51 bld Bessieres, F-75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 791 796 535, elle-même représentée par Me CETIN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 30 septembre 2013,

laquelle déclare souscrire neuf cent trente mille huit cent quarante-huit (930.848) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par la conversion de sa créance auprès de la Société pour un montant total de neuf cent trente mille huit cent quarante-huit euros (EUR 930.848,-).

3) la société FUH S.A.S, Société par actions simplifiée, ayant son siège social au 30 av. George V, F-75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 480 552, elle-même représentée par M<sup>e</sup> CETIN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 30 septembre 2013,

laquelle déclare souscrire six cent cinquante-et-un mille sept cent soixante-seize (651.776,-) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par la conversion de sa créance auprès de la Société pour un montant total de six cent cinquante-et-un mille sept cent soixante-seize euros (EUR 651.776,-)

4) Monsieur Alain FEINGOLD, directeur de sociétés, né le 25 avril 1961 à Neuilly sur Seine, demeurant à 10, rue d'Oswaldo Cruz, Paris F-75016, lui-même représenté par M<sup>e</sup> CETIN, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris le 30 septembre 2013,

lequel déclare souscrire deux cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-seize (279.376,-) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par la conversion de sa créance auprès de la Société pour un montant total de deux cent soixante-dix-neuf mille trois cent soixante-seize euros (EUR 279.376,-).

Toutes les Nouvelles Parts Sociales sont intégralement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible de trois millions sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (3.787.500 €) de la manière suivante:

Souscripteurs	Nombre de Nouvelles Parts Sociales
1. Beekman Capital Luxembourg . . . . .	1.925.500
2. CMC Properties . . . . .	930.848
3. FUH . . . . .	651.776
4. Alain FEINGOLD . . . . .	279.376

L'existence et la valeur de l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport de la société Atwell, une société, ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, en la personne de Monsieur Christophe DESCHAMPS, réviseur d'entreprises agréé, résidant professionnellement à L-2540, 15, rue Edward Steichen, Luxembourg, en date du 2 décembre 2013 dont les conclusions sont les suivantes:

#### *«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins aux 3.787.500 parts sociales à émettre en contrepartie de l'apport.»

Ledit rapport reste annexé aux présentes pour enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter ladite augmentation du capital de la Société et qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 3.800.000 EUR (TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE EUROS), représenté par 3.800.000 (TROIS MILLIONS HUIT CENT MILLE) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (UN EURO) chacune (ci-après dénommées «parts sociales» ou «parts»).»

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à trois mille euros (3.000,- EUR).

Dont Acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. CETIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/55996. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001419/95.

(14000272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

---

**Lady Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 89.046.

---

Le Bilan au 31.12.2012 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014003096/9.

(140002728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Codepa S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Codepa S.A., SPF).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.961.

---

L'an deux mil treize, le seize décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "CODEPA S.A., SPF", R.C.S. Numéro B 25.961, avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames, constituée suivant acte notarié en date du 18 mai 1987, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 9 septembre 1987. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 672 du 8 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre SCHILL, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq mille (5.000) actions sur les cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pour cent (100%) du capital social de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six Euros et soixante-seize Centimes d'Euro (123.946,76 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'assemblée constate que la société n'a pas émis d'emprunt obligataire;

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Changement de la dénomination de la société de "CODEPA S.A., SPF" en "CODEPA S.A.", et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> et l'article 22 des statuts de la Société;

3) Transformation d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) en société anonyme et modification de l'article 4 des statuts de la société de sorte à ce que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de «CODEPA S.A, SPF» en «CODEPA S.A.» et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> et l'article 22 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "CODEPA S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l' "Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.»

« **Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de société anonyme de gestion de patrimoine familial en société anonyme de sorte que l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large.

La société a aussi pour objet la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi, M. Krecké, P. Schill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2013. LAC/2013/59299. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002881/97.

(140002230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Lux Renewable Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.292.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, soussignée.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée «Lux Renewable Holdings 2 S. à r. l.», ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 168292, constituée suivant un acte reçu en date du 18 avril 2012 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1334 du 30 mai 2012.

Les statuts n'ont été jamais modifiés.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale d'EUR 1,- (un euro) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

L'associé unique représenté à l'assemblée et le nombre des parts sociales possédées par lui ont été portés sur une liste de présence signée par le mandataire de ce dernier, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'associé représenté à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 487.500,- (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 487.500 (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en numéraire;

2. Souscription des 487.500 (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles par l'associé unique et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises pour un montant total de EUR 487.500,- (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros);

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées";

#### 4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

##### *Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 487.500,- (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission de 487.500 (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en numéraire.

##### *Souscription - Libération*

Est alors intervenu Monsieur Federico FRANZINA, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'associé unique, en vertu d'une procuration donnée en date du 16 décembre 2013,

lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à 487.500 (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire par un versement de EUR 487.500,- (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros).

L'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 487.500 (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents) parts sociales nouvelles par les susdits souscripteurs.

La somme totale de EUR 487.500,- (quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des associés décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 500.000 (cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées».

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR

##### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, M. SELIZIATO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2013. Relation: RED/2013/2307. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013182652/86.

(130222657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

#### **SHIP Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182932/10.

(130223026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**KS&T Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 40.002,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.723.

## EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 26 novembre 2013 entre:

- KED Financing Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 182533,

Et,

- KS&T Venture (Suisse), un simple partnership établi et existant selon les lois Suisse, ayant son siège social à Bleicherweg 58, CH-8027 Zurich, Suisse, et enregistrée auprès du Registre des Sociétés Suisse,

que les quarante mille deux (40,002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par KED Financing Luxembourg S.à r.l., sus-nommée, à KS&T Venture (Suisse), susnommé.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par KS&T Venture (Suisse), seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sennigerberg, le 8 janvier 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2014004538/28.

(140004345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

**Benelux-Investment Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 96.805.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am sechsten Dezember.

Vor Maître Henri HELLINCKX, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg,

versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter der BENELUX-INVESTMENT HOLDING S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, gegründet gemäss Urkunde vor Maître André Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 6. November 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1277 vom 2. Dezember 2003. Die Satzung wurde seitdem nicht abgeändert.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Danielle SCHROEDER, Direktorin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Fadhila MAHMOUDI, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Antoine HIENTGEN, Betriebswirt, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

*Tagesordnung*

1) Beschluss über die Auflösung der Gesellschaft und Eröffnung der Liquidierung.

2) Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen, welche nur mehr für die Zwecke ihrer Liquidierung besteht.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator:

Herrn Roberto ARNAL MÜLLER, wohnhaft in S-46530 Puzol (Valencia, Spanien), 15, C/Baix Maestrat.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche in den Artikeln 144 bis 148 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt, alle Handlungen durchzuführen, welche in Artikel 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die Einzelunterschrift des Liquidators rechtsgültig verpflichtet.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57325. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. Dezember 2013.

Référence de publication: 2013182214/56.

(130222838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**SHIP Luxco Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182933/10.

(130223017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**SHIP Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182934/10.

(130222991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**WWK Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 81.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2013183060/10.

(130223007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**Ingersoll-Rand Lux International Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.971.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associée unique de la Société en date du 16 décembre 2013 que:

1. Monsieur Olivier Patrick Henry Pierre Marie Caremans a été révoqué de son poste de gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 12 décembre 2013.

2. Madame Evmorfia Klitsaki, née le 27 septembre 1968 à Athènes, Grèce, demeurant professionnellement à Alma Court Building, Lenneke Marelaan 6, 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique a été nommée en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 12 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions qui précèdent, le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Madame Evmorfia Klitsaki, gérant de catégorie A;
- Monsieur Jeffrey Tallyen, gérant de catégorie A;
- Monsieur Benoît Bauduin, gérant de catégorie B;
- Monsieur Livio Gambardella, gérant de catégorie B;
- Monsieur Scott McKinlay, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004480/24.

(140004126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**Azalee S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 33.506.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Franciscus Theresia A. VAN GESTEL, employé, né à Wuustwezel (Belgique) le 2 mai 1952, demeurant à B-2920 Kalmthout (Belgique), Karel Vanthillostraat (Ab) 32,

ici représenté par Monsieur Jean-Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue de Nassau, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant, par son mandataire, expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société dénommée "AZALEE S.A. SPF" société anonyme avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B33.506, constituée suivant acte du notaire Marc ELTER de Luxembourg du 10 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 369 du 10 octobre 1990, dont les articles ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Joseph ELVINGER de Luxembourg en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 429 du 5 mars 2011 et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002821/49.

(140003254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

**A-R Zeran II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.411.

In the year two thousand and thirteen, on the ninth of December.

Before Maître Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of "A-R Zeran II S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 131411, incorporated by deed of Maitre Gérard Lecuit, notary, on August 3, 2007, published in the Luxembourg Memorial C number 2271 on October 11, 2007.

The Meeting is presided by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mrs Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. - That the partners present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. - As appears from the attendance list, 100 shares out of the 100 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 12,500.-) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of PT Romania S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
5. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution*

The Meeting resolves to appoint PT Romania S.à r.l., prenamed, as liquidator (The "Liquidator").

*Third resolution*

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés ("Assemblée") de la société à responsabilité limitée "A-R Zeran II S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 131411, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 août 2007, publié au Mémorial C N° 2271 du 11 octobre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les associés sont présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que 100 parts sociales des 100 parts sociales de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 12.500,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de PT Romania S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs; et

5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer PT Romania S.à r.l., précitée, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation des associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56595. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société à leur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182109/121.

(130222878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**TMJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 18, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.548.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

Madame Lai JIANFEN, femme d'affaires, née le 10 mai 1980 à Guangdong (Chine) et demeurant à RM611, 6/F, BLK A. Cambridge Place, 188 San Wan Road, Sheung Shui N.T. (Hong Kong), et

Monsieur Jacky MAN, homme d'affaires, né le 01 septembre 1964, à Hong Kong (Hong Kong), demeurant à L-4970 Schouweiler, 49, Bld G.D. Charlotte

ici représentés par Monsieur Thanh NGUYEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4974 Dippach, 36, rue Belle-Vue, en vertu de deux (2) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants déclarent et requièrent, par leur mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "TMJ S.à r.l.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 18, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.654, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 270 du 6 mars 2004.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 20 mars 2007.

2.- Que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

3.- Que les comparants sont devenus les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que les comparants, agissant comme associés unique, prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que les comparants se désignent comme liquidateurs de la Société et auront pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que les comparants déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que les comparants déclarent qu'ils reprennent solidairement tout l'actif de la Société et qu'ils s'engagent solidairement à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que la comparant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée à la gérance de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Guangdong (Chine) et demeurant à RM611, 6/F, BLK A. Cambridge Place, 188 San Wan Road, Sheung Shui N.T. (Hong Kong).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Thanh NGUYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013181986/53.

(130222417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

---

#### **Lubami Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.508.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'Administrateur VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg, B - 63 143, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné Monsieur Jean-Marie BETTINGER, domicilié professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au Conseil d'Administration de la société LUBAMI PRIVATE S.A. SPF, société anonyme, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: LUBAMI PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Signature

Référence de publication: 2014001921/19.

(140000304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2014.

---

**Holding AA-OC, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 180.923.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 décembre 2013 qu'ont été acceptées les nominations de Mr Jean-Claude Koch, conseiller en économie, né le 25 avril 1952 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6, rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et de Mr Claude Rosevegue, conseiller en économie, né le 26 mai 1947 à Paris, France, avec adresse au 9, rue Michel Deutsch, L-1670 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 16 décembre 2013, pour un mandat expirant après l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société devant approuver les comptes pour l'exercice social relatif à l'année 2014.

Mr Alain Afflelou, gérant unique, devient gérant de catégorie A et son mandat expirera après l'assemblée générale annuelle de l'associé unique de la Société devant approuver les comptes pour l'exercice social relatif à l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2013.

King &amp; Wood Mallesons

Geoffrey Scardoni

Avocat

Référence de publication: 2014004438/23.

(140004123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

**Investment Solutions, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 87.158.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 2 décembre 2013*

- Après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Marc BOLAND de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Frédéric MONCEAU demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc BOLAND dont il terminera le mandat.

Joeri STEEMAN / Karl LOUARN

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014002343/14.

(140001302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Business Casanova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2159 Luxembourg, 17, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.891.

## STATUTS

L'an deux mil treize, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. - Monsieur Rudolphe Felix Franciscus Maria ABEN, gérant de société, né à Luxembourg, le 24 juin 1989, demeurant à L-2159 Luxembourg, 17, rue de Mondorf,

2. - Monsieur Emilien Jean François JOURDAN, gérant de société, né à Moyeuvre-Grande (France), le 06 avril 1988, demeurant à L-9353 Bettendorf, 11, Fraeschegaass.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Forme, Dénomination, Siège social, Durée, Objet

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BUSINESS CASANOVA S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés pris aux conditions requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence active dans tous les domaines de la communication et de l'événement, comprenant notamment tous les travaux de conseil en communication, l'élaboration de plans de communication, la publicité et les relations médias, le développement de marques et de «corporate identity», la conception, la création et la commercialisation de sites internet ainsi que l'implantation, la réalisation et la commercialisation de tous projets en relation directes ou indirecte avec l'internet et de toutes autres activités multimédias.

La Société aura également pour objet le booking d'artistes en tout genre ainsi que la production audiovisuelle, la création, la conceptualisation, l'organisation de tous types d'événements et de concerts, la production, la conception et la commercialisation de matériel audio et vidéo ainsi que la mise en relation d'artistes de tous genres.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelques forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect et leur prêter tous concours.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

## Capital, Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1. - Monsieur Emilien JOURDAN, préqualifié, deux cent cinquante parts . . . . .	250
2. - Monsieur Rudolphe ABEN, préqualifié, deux cent cinquante parts . . . . .	250
Total des parts: cinq cents parts . . . . .	500

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Entre associés, les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

## Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Disposition générale**

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.000,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. - L'adresse du siège social est fixée à L-2159 Luxembourg, 17, rue de Mondorf.

2. - Sont nommés pour une durée indéterminée:

a) gérant technique: Monsieur Emilien JOURDAN, préqualifié,

b) gérant administratif: Monsieur Rudolphe ABEN, préqualifié.

3. - La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aben, Jourdan, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57901. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182263/119.

(130222620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**Habri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.644.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 octobre 2013 à 11.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 18 février 2013, de la société JALYNE SA, Administrateur, en remplacement de la société COSAFIN SA.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats de M. Joseph WINANDY, M. Koen LOZIE et de la société JALYNE S.A., représentée par M. Jacques BONNIER, Administrateurs sortants ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des administrateurs et Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2014002998/19.

(140002095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Syrius S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.373.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 9 octobre 2013*

L'associé unique décide de réduire la durée des mandats des gérants à 5 ans.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2017:

*Gérants de catégorie A*

- Monsieur David Gustave GOAR, demeurant professionnellement à Ordnance House, 31 Pier Road, JE4 8PW St Helier, Jersey;

- Monsieur Robert Anthony LAING, demeurant professionnellement à Ordnance House, 31 Pier Road, JE4 8PW St Helier, Jersey.

*Gérants de catégorie B*

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg

L'associé unique décide également de révoquer le commissaire aux comptes, KPMG Channel Islands Limited.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2014004865/24.

(140003635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**Star Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.238.

—  
*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 7 janvier 2014.*

En date du 7 janvier 2014 l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Richard Brekelmans en tant que administrateur de catégorie A et ce avec effet immédiat.

- d'accepter la démission de Monsieur Joost Tulkens en tant que administrateur de catégorie A et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Giuseppe Di Modica, Business Unit Director, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de catégorie A de la Société pour une durée déterminée de six ans, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Monsieur Abdelhakim Chagaar, Business Unit Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateur de catégorie A de la Société pour une durée déterminée de six ans, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2014004862/22.

(140004689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

### **Indian Investment SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.162.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-NEUF DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg),

a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme INDIAN INVESTMENT SPF S.A. (la Société), ayant son siège social à 287, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B31162, constituée suivant acte notarié en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial Recueil C numéro 360 du 5 décembre 1989. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard LECUIT à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial Recueil C numéro 884 du 3 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. Il résulte de cette liste de présence que la totalité des 142.000 (cent quarante-deux mille) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société qui est de EUR 300.000 (trois cent mille euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, que l'Assemblée peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur l'objet porté à l'ordre du jour, les actionnaires déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et renonçant expressément aux formalités de convocation;

III. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour; et

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre et de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Fascolux S.A., 15, rue Astrid à L – 1143 Luxembourg, représentée par Madame Johanna Schadeck, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Nomination en qualité de commissaire à la liquidation de Valianna S.A., une société avec siège social au 34, rue Scheuerberg à L – 5422 Erpeldange, (RCS B 85.192), représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN.
4. Décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
5. Décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat et fonctions;
6. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

16736

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur Fascolux S.A., ayant son siège social au 15, rue Astrid à L – 1143 Luxembourg (RCS Luxembourg B 168121), représentée par Madame Johanna Schadeck.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en qualité de commissaire à la liquidation, Valianna S.A., une société avec siège social au 34, rue Scheuerberg à L – 5422 Erpeldange, (RCS B 85.192), représentée par Monsieur Dominique RANSQUIN, demeurant professionnellement au 34, rue Scheuerberg à L – 5422 Erpeldange.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder la décharge complète aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder la décharge au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. CLAREN, E. DUBLET, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2013. Relation: RED/2013/2297. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27 décembre 2013.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013182589/81.

(130222708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**LBBW Immobilien Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.848.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre LBBW IMMOBILIEN LUXEMBOURG S.A. vom 17. Dezember 2013*

Die Versammlung hat unter anderem einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

*Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die Mandate sämtlicher Mitglieder des Verwaltungsrates -Frau Agnes GREBER, Herr Frank BERLEPP und Herr Christian SAILER - bis zur Ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2019 stattfinden wird, zu verlängern.

Feststellung: Die beruflichen Anschriften zweier Mitglieder des Verwaltungsrates haben sich wie folgt verändert:

Frau Agnes GREBER, nunmehr: Löwenhofstraße 5, D-55116 MAINZ;  
Herr Frank BERLEPP, nun mehr: Fritz-Elsas-Straße 31, D-70174 STUTTGART.

*Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, das Mandat des Kontenkommissars BDO AUDIT S.A. bis zur Ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird, zu verlängern.

*Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2014 nach L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2014.

*Für die Gesellschaft*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2014004567/27.

(140004755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

**Wernelin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.803.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Agemar S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri.

Ici représentée par Monsieur FONS MANGEN, expert-comptable, demeurant à Ettelbrück, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société anonyme «WERNELIN S.A.», ci-après dénommée "la Société", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 93.803, a été constituée suivant acte reçu en date du 23 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 674 du 26 juin 2003.
2. Que le capital social est fixé à deux cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 225.000.000.-), représenté par dix millions (10.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.
3. Que l'Actionnaire représenté est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société.
4. Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation avec effet immédiat.
5. Que le comparant, en tant qu'actionnaire (L'«Actionnaire»), se désigne lui-même comme liquidateur de la Société.
6. Que l'Actionnaire déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.
7. Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.
8. Que l'Actionnaire est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
9. Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "RAMLUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg au 9b, boulevard Prince Henri, désignée «commissaire-vérificateur» par les Actionnaires de la Société.
10. Que l'Actionnaire approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
11. Que l'Actionnaire prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.
12. Que-décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
13. Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au siège social à L-1724 Luxembourg au 9B, boulevard Prince Henri.

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, a présenté au notaire instrumentaire les actions qui ont été annulées par la comparante en présence du notaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. MANGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58075. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013182034/50.

(130221564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

**Mandra Investment S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 173.387.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le trente décembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

La société de droit de la République du Panama «AMYPPLE INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à East 53<sup>rd</sup> Street, MMG Tower, 2<sup>nd</sup> Floor, Panama City, Republic of Panama, inscrite au registre du commerce de la République du Panama.

en vertu d'une procuration donnée à elle sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. - Que la société anonyme "Mandra Investment S.A. S.P.F." établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173.387, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 04 décembre 2012, publié au Mémorial C n° 172 du 24 janvier 2013.

II. - Que le capital social de la société anonyme «Mandra Investment S.A. S.P.F.», pré-qualifiée, s'élève actuellement à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme «Mandra Investment S.A. S.P.F.».

IV. - Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant d'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé d'exister;

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BITTLER, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31/12/2013. Relation: EAC/2013/17539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02/01/2014.

Référence de publication: 2014002425/48.

(140001839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Epsilon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.363.

L'an deux mille treize,

le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);  
ici représentée par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 6 décembre 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «EPSILON INVESTMENTS S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 10 du 05 janvier 2004, page 467. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 97 363.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 18 avril 2007, lequel acte fut publié au Mémorial le 17 août 2007, sous le numéro 1745 et page 83746.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à QUATRE-VINGT CINQ MILLE EUROS (85.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires, sans désignation de valeur nominale, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «EPSILON INVESTMENTS S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013182418/52.

(130222150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

**F.S.A. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.787.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- La société ALPHA CARS S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B75.104,

ici représentée par Monsieur Jean Pierre Van Keymeulen, comptable, demeurant professionnellement au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 3 décembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La comparante, représentée comme il est dit ci-dessus, expose ce qui suit:

1) Elle s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société dénommée "F.S.A. INTERNATIONAL S.A." avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 53.787, constituée suivant acte du notaire Marc ELTER de Luxembourg du 25 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 199 du 19 avril 1996, dont les articles des statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée sous seing privé en date du 18 mai 2001, publié au dit Mémorial C, Numéro 695 du 6 mai 2002 et dont le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VAN KEYMEULEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57880. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002954/47.

(140003256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Brinkwell Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.671.

L'an deux mille treize,

le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);  
ici représentée par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 6 décembre 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «BRINKWELL INVESTMENTS S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte dressé en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 813 du 07 novembre 2000 page 39014.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 76 671.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 21 octobre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial le 04 décembre 2008, sous le numéro 2895 et page 138957.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135.000,-EUR) représenté par mille trois cent cinquante (1.350) actions ordinaires, d'une valeur CENT EUROS (100,-EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «BRINKWELL INVESTMENTS S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16548. Reçu douze Euros (12,-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013182253/53.

(130222144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

**Gingembre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, 42, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 138.947.

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1) Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE, serveuse, demeurant à L-5633 Mondorf-les-Bains, 2, Allée Jean Linster,

2) Madame Maria Armanda SANTOS ALMEIDA, serveuse, demeurant à L-5536 Remich, 9, rue Hierzigsberg.

Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE déclare être la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée "GINGEMBRE S. à r. l.", établie et ayant son siège social à L-5670 Altwies, 22, route de Mondorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138947, (la "Société"), constituée suivant acte notarié en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1538 du 20 juin 2008.

Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE cède par les présentes ses cent (100) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Madame Maria Armanda SANTOS ALMEIDA, préqualifiée, qui accepte au prix nominal des parts sociales, laquelle somme le cédant reconnaît avoir reçue présentement de la cessionnaire, ce dont elle consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE, dans sa qualité de gérante, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE déclare ensuite démissionner de ses fonctions de gérant de la société. Madame Maria Armanda SANTOS ALMEIDA, en sa qualité d'associé unique de la société a par la suite, sur ordre du jour conforme, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission de Madame Alda Maria VIEIRA DUARTE, préqualifiée, de sa fonction de gérant de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer Madame Maria Armanda SANTOS ALMEIDA comme gérante unique de la Société pour une durée indéterminée.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société à L-5670 Altwies, 42, route de Mondorf.

*Déclaration*

La comparante Maria Armanda SANTOS ALMEIDA déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, et du règlement grand-ducal du 1<sup>er</sup> février 2010, être le bénéficiaire réel et final de la société ci-dessus et certifie que les fonds/biens/droits ne proviennent d'aucune infraction pénale.

DONT ACTE, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VIEIRA DUARTE, M. SANTOS ALMEIDA, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2013. Relation: REM/2013/2225. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 décembre 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013182079/57.

(130221965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

**Cloverleaf International Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 204.930.125,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.525.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of December.

Before the undersigned Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Merck Holdings II Corp., a corporation duly organized and existing under the laws of the State of Delaware and having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America;

hereby represented by Me Magdalena Staniczek, lawyer, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 December 2013, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Cloverleaf International Holdings S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on the 24<sup>th</sup> December 2001 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 4<sup>th</sup> June 2002, number 849, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.525 (the "Company");

II. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on May 23<sup>th</sup>, 2012 published in the Mémorial, number 1735 of July 10<sup>th</sup>, 2012;

III. The capital of the Company is fixed at two hundred and four million nine hundred and thirty thousand one hundred twenty-five euro (EUR 204,930,125.-), divided into eight million one hundred and ninety-seven thousand two hundred and five (8,197,205) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up;

IV. It is the sole shareholder of the Company;

V. It has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

VI. In its capacity as sole shareholder of the Company and to the extent necessary, liquidator of the Company, and based on the interim accounts of the Company as at 13 December 2013 established by the Company's board of managers and hereby approved by the Company's sole shareholder, it declares that it has full knowledge of the financial standing and situation of the Company;

VII. The Company has no contractual guarantees and if such obligations come to light at a later time that it will assume such guarantees of the Company;

VIII. It declares, for the avoidance of doubt, to take over all assets of the Company to the extent the Company holds any such assets.

IX. It resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Company's liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

X. It agrees to assume on behalf and in the name of the Company, all possible liabilities currently unknown to the Company and/or not entirely paid to the date hereof;

XI. As a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed and that any registers of the Company recording the issuance of ordinary shares or any other securities shall be cancelled;

XII. Full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

XIII. The books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 40, Avenue Monterey, Europe, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

Merck Holdings II, Corp., une société organisée et existante sous les lois d'Etat de Delaware et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique;

représentée par Me Magdalena Staniczek, avocat, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration donnée en date du 13 décembre 2013, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter que:

I. Cloverleaf International Holdings S.à r.l. est une société à responsabilité limitée qui a été constituée selon un acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 24 décembre 2001 et publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), du 4 juin 2002 numéro 849, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85525 (la "Société");

II. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 mai 2012, publié au Mémorial C, numéro 1735 du 10 juillet 2012;

III. Le capital de la Société est fixé à deux cent quatre millions neuf cent trente mille cent vingt-cinq Euros (EUR 204.930.125.-), divisé en huit millions cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent cinq (8.197.205) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

IV. La comparante est l'associé unique de la Société;

V. La comparante a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat, suite à la cessation d'activité de la Société;

VI. En tant qu'associé unique et, dans la mesure nécessaire, liquidateur de la Société, et sur la base des comptes intérimaires de la Société au 13 décembre 2013 établi par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'associé unique de la Société, la comparante a la pleine connaissance de la situation financière de la Société;

VII. La Société n'a pas de garanties contractuelles et si des telles obligations apparaissent plus tard que la comparante prendra en charge des telles garanties de la Société;

VIII. La comparante déclare, pour éviter tout doute, de reprendre tout l'actif de la Société dans la mesure où la Société possède un tel actif;

IX. La comparante décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de reporter sur les opérations de liquidation effectuées par le liquidateur de la Société et ainsi déclare qu'il n'a pas lieu de tenir une deuxième assemblée générale et décide de tenir immédiatement le troisième et dernière assemblée;

X. La comparante accepte de prendre en charge, au nom et pour le compte de la Société, tout passif à ce jour inconnu à la Société et/ou non entièrement payé à la date des présentes;

XI. En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la Société doit être considérée clôturée et tous les registres de la Société contenant des inscriptions des émissions des parts sociales ordinaires et tous autres titres doivent être annulés;

XII. La décharge complète (quitus) est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

XIII. Les comptes et documents de la Sociétés doivent être conservés pendant une période de cinq ans au 40, Avenue Monterey, Europe, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Staniczek, Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57503. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002859/114.

(140002843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

**AXA Mezzanine II S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 138.458.

In the year two thousand and thirteen,  
on the eleventh day of the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in her capacity as special proxy holder of "AXA Mezzanine II S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 6 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1294 of 28 May 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-138.458 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 5 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2709 of 30 October 2013;

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the board of directors of the Company on 22 October 2013 an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at twelve million five hundred thirty-nine thousand one hundred ten euro (EUR 12,539,110.-) divided into five hundred forty-one thousand seventy-seven (541,077) Class A Series 1 shares, four hundred seven thousand five hundred seventy-eight (407,578) Class A Series 2 shares, three hundred one thousand two hundred fifty-three (301,253) Class A' Series 2 shares; two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up".

II. That pursuant to Article FIVE (5) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into twenty-one million six hundred thirty-three thousand seven hundred ninety (21,633,790) Class A Series 1 Shares, sixteen million two hundred ninety-six thousand one hundred ninety-six (16,296,196) Class A Series 2 Shares, twelve million forty-five thousand fourteen (12,045,014) Class A' Series 2 Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares. Each authorised share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and that pursuant to the same Article FIVE (5), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article FIVE (5) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of one hundred ninety-eight thousand five hundred euro (EUR 198,500.-) by the issuance of eight thousand five hundred ninety-three (8,593) new Class A Series 1 shares, six thousand four hundred seventy-three (6,473) new Class A Series 2 shares and four thousand seven hundred eighty-four (4,784) new Class A' Series 2 shares, each share of each Class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), the new Class A Series 1 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 1 Shares, the new Class A Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A Series 2 Shares and the new Class A' Series 2 Shares having the same rights and privileges that the existing Class A' Series 2 Shares, and together with a share premium in a total amount of nineteen million six hundred fifty-one thousand five hundred euro (EUR 19,651,500.-).

IV. That the board of directors of the Company:

- in its meeting of 22 October 2013 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting:

- for value date 31 October 2013, eight thousand five hundred ninety-three (8,593) new Class A Series 1 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 1 shares in a total amount of eight million five hundred six thousand nine hundred eighty-one euro and sixty-five cents (EUR 8,506,981.65.-) by a contribution in cash;

- for value date 31 October 2013, six thousand four hundred seventy-three (6,473) new Class A Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A Series 2 shares in a total amount of six million four hundred eight thousand ninety-six euro and fifty-nine cents (EUR 6,408,096.59.-), by a contribution in cash; - for value date 31 October 2013, four thousand seven hundred eighty-four (4,784) new Class A' Series 2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of Class A' Series 2 shares in a total amount four million seven hundred thirty-six thousand four hundred twenty-one euro and seventy-six cents (EUR 4,736,421.76.-), by a contribution in cash.

V. That all these new Class A Series 1 Shares, new Class A Series 2 Shares and new Class A' Series 2 Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of NINETEEN MILLION EIGHT HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (EUR 19,850,000.-) thus being for the capital increase:

- following the Class A Series 1 shares issuance the amount of EIGHTY-FIVE THOUSAND NINE HUNDRED THIRTY EURO (EUR 85,930.-);

- following the Class A Series 2 shares issuance the amount of SIXTY-FOUR THOUSAND SEVEN HUNDRED THIRTY EURO (EUR 64,730.-);

- following the Class A' Series 2 shares issuance the amount of FORTY-SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED FORTY EURO (EUR 47,840.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of EIGHT MILLION FIVE HUNDRED SIX THOUSAND NINE HUNDRED EIGHTY-ONE EURO and SIXTY-FIVE CENTS (EUR 8,506,981.65.-) for the Class A Series 1 paid up share premium;

- the amount of SIX MILLION FOUR HUNDRED EIGHT THOUSAND NINETY-SIX EURO and FIFTY-NINE CENTS (EUR 6,408,096.59.-) for the Class A Series 2 paid up share premium;

- the amount of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED TWENTY-ONE EURO and SEVENTY-SIX CENTS (EUR 4,736,421.76.-) for the Class A' Series 2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 5 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve million seven hundred thirty-seven thousand six hundred ten euro (EUR 12,737,610.-) divided into five hundred forty-nine thousand six hundred seventy (549,670) Class A Series 1 Shares, four hundred fourteen thousand fifty-one (414,051) Class A Series 2 Shares and three hundred six thousand thirty-seven (306,037) Class A' Series 2 Shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) Class B Shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) Class C Shares. Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up."

#### *Expenses*

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «AXA Mezzanine II S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420

Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 6 mai 2008 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1294 le 28 mai 2008 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-138.458 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 5 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2709 du 30 octobre 2013;

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 22 octobre 2013, un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital émis de la Société est fixé à douze millions cinq cent trente-neuf mille cent dix euros (EUR 12.539.110,-) représenté par cinq cent quarante et un mille soixante-dix-sept (541.077) Actions de Catégorie A Série 1, quatre cent sept mille cinq cent soixante-dix-huit (407.578) Actions de Catégorie A Série 2, trois cent un mille deux cent cinquante-trois (301.253) Actions de Catégorie A' Série 2; deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt et une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article CINQ (5) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), vingt et un millions six cent trente-trois mille sept cent quatre-vingt-dix (21.633.790) Actions de Catégorie A Série 1, seize millions deux cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt-seize (16.296.196) Actions de Catégorie A Série 2, douze millions quarante-cinq mille quatorze (12.045.014) Actions de Catégorie A' Série 2, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C. Chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et qu'en vertu du même Article CINQ (5), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des Statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article CINQ (5) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 198.500,-) par l'émission de huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (8.593) nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, six mille quatre cent soixante-treize (6.473) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2, quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre (4.784) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et jouissant respectivement des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A Série 1 existantes, Actions de Catégorie A Série 2 existantes et Actions de Catégorie A' Série 2 existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de dix-neuf millions six cent cinquante et un mille euros (EUR 19.651.000,-).

IV.- Que le conseil d'administration de la Société:

- lors de sa réunion du 22 octobre 2013 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:

- avec date de valeur 31 octobre 2013, huit mille cinq cent quatre-vingt-treize (8.593) nouvelles Actions de catégorie A Série 1 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de catégorie A Série 1 d'un montant total de huit millions cinq cent six mille neuf cent quatre-vingt-un euros et soixante-cinq cents (EUR 8.506.981,65,-), par un apport en numéraire;

- avec date de valeur 31 octobre 2013, six mille quatre cent soixante-treize (6.473) nouvelles Actions de Catégorie A Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de six millions quatre cent huit mille quatre-vingt-seize euros et cinquante-neuf cents (EUR 6.408.096,59,-), par un apport en numéraire;

- avec date de valeur 31 octobre 2013, quatre mille sept cent quatre-vingt-quatre (4.784) nouvelles Actions de Catégorie A' Série 2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux Actions de Catégorie A Série 2 d'un montant total de six millions quatre millions sept cent trente-six mille quatre cent vingt et un euros et soixante-seize cents (EUR 4.736.421,76), par un apport en numéraire;

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A Série 1, Actions de Catégorie A série 2 et Actions de Catégorie A' Série 2 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 19.850.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A Série 1 la somme de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT TRENTE EUROS (EUR 85.930,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A Série 2 la somme de SOIXANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE EUROS (EUR 64.730,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A' Série 2 la somme de QUARANTE-SEPT MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (EUR 47.840,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- HUIT MILLIONS CINQ CENT SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN EUROS et SOIXANTE-CINQ CENTS (EUR 8.506.981,65) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A Série 1;

- SIX MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS et CINQUANTE-NEUF CENTS (EUR 6.408.096,59) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A Série 2;

- QUATRE MILLIONS SEPT CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT VINGT et UN EUROS et SOIXANTE-SEIZE CENTS (EUR 4.736.421,76) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A' Série 2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. Capital Social.** «Le capital émis de la Société est fixé à douze millions sept cent trente-sept mille six cent dix euros (EUR 12.737.610,-) représenté par cinq cent quarante-neuf mille six cent soixante-dix (549.670) Actions de Catégorie A Série 1, quatre cent quatorze mille cinquante et une (414.051) Actions de Catégorie A Série 2 et trois cent six mille trente-sept (306.037) Actions de Catégorie A' Série 2; deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) Actions de Catégorie B et mille trois cent vingt et une (1.321) Actions de Catégorie C. Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16543. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013182203/195.

(130222616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

---

#### **Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.146.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2013, il est décidé de ratifier la démission de Monsieur Cédric Jauquet, Administrateur de catégorie A de Taranis Securities S.A. avec effet au 30 décembre 2013.

Monsieur Jean-Marie Bettinger, né le 14/03/1973 à Saint-Avold (France) est nommé Administrateur, de catégorie A demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, en remplacement de Monsieur Cédric Jauquet, démissionnaire.

Monsieur Jean-Marc van Oldeneel, né le 23/04/1960 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, est nommé Administrateur de catégorie A.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 06/01/2014.

*Pour: TARANIS SECURITIES S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Hélène Schorr / Aurélie Katola

Référence de publication: 2014004870/21.

(140004296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**Marcol Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.592.

—

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 06 janvier 2014:

- Madame Tanja BERNAT, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur en remplacement de Monsieur Sébastien BOMBENGER, démissionnaire au 13 décembre 2013.

- Madame Anna WIAZ, domiciliée professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur en remplacement de Madame Viviane HENGEL, démissionnaire.

Le mandat des nouveaux Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 07 janvier 2014.

Pour: MARCOL EUROPE S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014003120/19.

(140002452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Taiba S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 122.099.

—

Par jugement rendu en date du 19 décembre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- TAIBA s.a., (B 122099), dont le siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, a été dénoncé en date du 15 mars 2010

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2014 au greffe du tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2014003409/18.

(140003061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

---

**Powergen Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.618.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of the month of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Dutchdelta Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 99.077,

represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, pursuant a proxy dated 28 November 2013 (such proxy, after being signed ne varietur, to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Powergen Luxembourg Holding S.À R.L. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 2 December

2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") of 20 July 2001 number 553 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 79.618.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, on 4 November 2005, published in the Mémorial C number 570 of 18 March 2006.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all three hundred ten (310) shares in issue in the Company having each a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda:*

A. Amendment of the fiscal year of the Company to start on 1<sup>st</sup> December of each year and to terminate on 30<sup>th</sup> November of the following year; the current fiscal year which has started on 1<sup>st</sup> January 2013 shall terminate on 30 November 2013.

B. Consequential amendment of articles 11 and 12 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the fiscal year.

After due consideration of the items above, the Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the fiscal year of the Company to start on 1<sup>st</sup> December of each year and to terminate on 30<sup>th</sup> November of the following year.

The Sole Shareholder further resolved that the current fiscal year of the Company which started on 1<sup>st</sup> January 2013 shall terminate on 30 November 2013.

*Second resolution*

Consequently to the first resolution, the sole shareholder resolved to amend articles 11 and 12 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 11.** The fiscal year of the Company begins on 1<sup>st</sup> December in each year and ends on 30<sup>th</sup> November of the following year.

**Art. 12.** Every year as of 30<sup>th</sup> November, the annual accounts of the Company are drawn up by the managers".

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation are estimated at one thousand Euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing person, this deed is drawn in English, followed by a French translation; at the request of the same person, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Dutchdelta Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant en vertu des lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 99.077,

représentée par Maître Anna Hermelinski-Ayache, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 novembre 2013 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique Associé Unique») de Powergen Luxembourg Holding S.A R.L. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée le 2 décembre 2000 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 20 juillet 2001 numéro 553 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 79.618.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 novembre 2005 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 570 du 18 mars 2006.

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Associé Unique détient l'intégralité des trois cent dix (310) parts sociales émises de la Société, d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (50,- USD) chacune de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

*Ordre du jour:*

A. Modification de l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante; l'année sociale en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 se terminera le 30 novembre 2013.

B. Modification en conséquence des articles 11 et 12 des statuts de la Société afin de refléter le changement d'année sociale.

Après avoir pris en compte tous les points ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes.

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle commence le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

L'Associé Unique a ensuite décidé que l'année sociale en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2013 se terminera le 30 novembre 2013.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique a décidé de modifier en conséquence les articles 11 et 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

**Art. 12.** Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 30 novembre».

*Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2013. Relation: LAC/2013/54585. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181003/111.

(130220914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

**Isis II S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 175.514,41.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.066.

*Extrait des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 20 décembre 2013:*

1) L'Associé Unique décide d'accepter la démission de Monsieur Gerard van Hunen de son poste de gérant de la Société;

2) L'Associé Unique décide de nommer au poste de gérant de la Société, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, Mr. Pieter van Nugteren, né le 19 avril 1966 à Meppel (Pay-Bas), résidant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014003660/17.

(140002869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---

**MGOP New World Gaming Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.319.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2013 que:

- M. Michael Warwick COOK, né le 28 juillet 1959 à Sydney (Australie), ayant son adresse professionnelle au 125, West 55<sup>th</sup> Street, New York, NY 10019 (Etats-Unis), a démissionné, avec effet au 12 décembre 2013, de son mandat de gérant B de la Société; et

- M. Anton MOLDAN, né le 13 avril 1984 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 125, West 55<sup>th</sup> Street, New York, New York 10019 (Etats-Unis), a été nommé, avec effet au 12 décembre 2013 et pour une durée illimitée, comme nouveau gérant B de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé comme suit:

- *Gérants A:*

Manfred SCHNEIDER et Frank PRZYGODDA;

et

- *Gérant B:*

Anton MOLDAN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004634/23.

(140004517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

---

**Oktav RE, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 181.771.

*Extrait de l'assemblée générale du 7 janvier 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société, tenue à Luxembourg le 7 janvier 2014, que les résolutions suivantes ont été adoptées:

- L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Marc Vanhellemont de sa fonction d'administrateur

- L'assemblée générale décide de nommer Madame Véronique De Meester, née à Ixelles (Belgique) le 24 mai 1955, résidant professionnellement 3 rue des Bains, L-1212 Luxembourg à la fonction d'administrateur de la société et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

*Pour la société  
Signature  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014003802/19.

(140003431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---